



BUDGET PRIMITIF 2022 :

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

Présentation

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES ET RECETTES
- c) LA FISCALITE

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) GENERALITES
- b) VUE D'ENSEMBLE
- c) DETAIL DES OPERATIONS 2022
- d) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) PREVUES

IV. LA DETTE

V. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET - Récapitulation



Présentation :

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé par arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Ses 5 membres :

- département du Cantal : Communauté de communes LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE
- département de la Corrèze : Communauté de communes XAINTRIE VAL'DORDOGNE
- département du LOT : Communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, Communauté de communes GRAND FIGEAC et Communauté de communes CAUSSE LABASTIDE MURAT

La population totale regroupée s'élève à 129 682 habitants au 1^{er} janvier 2020 (sources DGCL/INSEE).

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat et sera consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux ou le site INTERNET www.smdmca.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du syndicat. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 23 mars 2022 et a été voté le 13 avril 2022 par le comité syndical. Il est consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 ayant été arrêtés à la date du vote du budget, le budget 2022 est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2021.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics : Europe, Etat, Régions Occitanie / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine, Départements Lot / Cantal / Corrèze et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les intérêts d'emprunt, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et la participation des EPCI membres et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à notre syndicat d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Pour ce budget :

Les recettes de fonctionnement correspondent en grande partie aux participations des 5 communautés de communes membres et aux diverses subventions (Etat, Régions Occitanie / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine, Départements Lot / Cantal / Corrèze et Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)).

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 951 320,47 €, qui avec le report de l'excédent, porte à 1 512 549,00 € le total général de recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des biens mobiliers et immobiliers, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, ...

Les charges de personnel représentent 50,84 % des dépenses de fonctionnement réelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 943 909,65 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité à financer ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) ANALYSES DES DEPENSES ET RECETTES :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011- Dépenses courantes	379 694,15	74- Subventions/Participations	437 324,26
012- Dépenses de personnel	479 960,00	77- Recettes exceptionnelles	513 996,21
65- Autres dépenses de gestion courante	42 160,00		
66- Dépenses financières	8 465,00		
67- Dépenses exceptionnelles	0,00		
022- Dépenses imprévues	33 630,50		
Total dépenses réelles	943 909,65	Total recettes réelles	951 320,47
023- Virement à la section d'investissement	568 639,35	002- Excédent brut reporté	561 228,53
Total général	1 512 549,00	Total général	1 512 549,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - Dépenses courantes (soit 40,23 % des dépenses réelles de fonctionnement) : dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat : eau, électricité, fournitures diverses, location de biens immobiliers et mobiliers, travaux et maintenances divers, frais de télécommunications et d'affranchissement.

012 - Dépenses de personnel (soit 50,84 % des dépenses réelles de fonctionnement) : rémunérations des agents : 9 agents à temps complet.

65 - Autres dépenses de gestion courante (soit 4,47 % des dépenses réelles de fonctionnement) : indemnités des élus.

66 - Dépenses financières (soit 0,90 % des dépenses réelles de fonctionnement) : intérêts de deux prêts dont un transféré lors de la création du syndicat.

022 - Dépenses imprévues (soit 3,56 % des dépenses réelles de fonctionnement) : enveloppe pour dépenses non prévues au budget.

023- Virement à la section d'investissement : ressources dégagées du fonctionnement pour financer les investissements.

74- Subventions et participations (soit 45,97 % des recettes réelles de fonctionnement) : aides des partenaires financiers (Etat, Régions, Départements, Agence de l'Eau Adour Garonne)

77- Recettes exceptionnelles (soit 54,03 % des recettes réelles de fonctionnement) : participations des communautés de communes membres

CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (46)	330 000,00
XAINTRIE VAL'DORDOGNE (19)	81 018,30
GRAND FIGEAC (46)	76 829,89
LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (15)	24 866,61
CAUSSE LABASTIDE MURAT (46)	1 281,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002- Excédent brut reporté : il s'agit de la reprise du résultat de l'année 2021 (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement au 31/12/2021)

c) LA FISCALITE : sans objet

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, des travaux.
- en recettes : les subventions, les emprunts, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçus en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) VUE D'ENSEMBLE

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts	51 874,00	001-Solde d'investissement reporté	579 051,59
020 - Dépenses imprévues	104 867,00	16-Emprunts (**)	400 000,00
20- Etudes (*)	230 583,80	021-Virement de la section de fonctionnement	568 639,35
21- Acquisitions (*)	14 273,29	10 - FCTVA	15 376,00
23- Travaux (*)	2 516 880,92	13 - Subventions (**)	1 313 898,52
45 - Opérations compte de tiers (*)	134 088,00	45- Opérations compte de tiers (**)	175 601,55
Total général	3 052 567,01	Total général	3 052 567,01

c) DETAIL DES OPERATIONS 2022 (dont restes à réaliser) :

N° Prog	Définition des programmes	Dépenses (*)	Recettes (**)
1240801	Travaux SAL Sourdoire	0,00	316,00
1250902	Travaux SAL Mamoul	0,00	2 358,00
15715	Réalisation diagnostics vulnérabilité particuliers	21 000,00	11 020,00
15716	Réalisation diagnostics vulnérabilité entreprises	12 000,00	3 867,50
16000	Maintenance ouvrages PAPI Dordogne Lotoise	18 000,00	0,00
16118	Gestion écoulements bassin ruisseau Lucques -PUYBRUN	196 213,60	162 533,50
16221	Bassin écrêtement Labrunie – ST LAURENT LES TOURS	61 920,00	800,00
16222	Bassin écrêtement Fontvieille – ST LAURENT LES TOURS	253 809,00	204 037,20
1642601	Etude faisabilité surinondation plaine Tourmente	13 080,00	19 369,00
16428	Etude aménagement zone surinondation Palsou	0,00	660,00
1673501	Ruissellements coteaux sensibles	0,00	756,75
17439	Aménagement protection contre crues traversée BETAÏLLE	276 720,00	185 752,80
201712610	Fiabilisation SAL Borrèze	0,00	1 000,00
201712702	Mise en œuvre mutualisation SALS	28 523,20	7 624,03
201723801	Lutte contre piétinement bassin versant Tournefeuille	4 976,44	42 448,40
201821801	Restauration corridor rivulaire Tournefeuille an 2	10 560,00	6 160,00
201836101	Etude préliminaire aménagement Bras CARENNAC–Phase 1	359 355,30	448 773,08
201836702	Restauration zone humide Castagné - Cère	0,00	9 347,00
20184001	Acquisitions matériels	12 296,85	0,00
201922429	Suivi espèces patrimoniales CPMA Tourmente Sourdoire	0,00	2 633,00
201923107	Etude restauration bras de la Borgne Phase 1	8 781,42	3 449,34
202022429	Suivi espèces patrimoniales CPMA Tourmente Sourdoire	0,00	945,00
20202310404	Suivi travaux confluence Ouysses Dordogne LACAVERE	5 660,00	2 644,40
20204002	Outils de communication	8 100,00	0,00
202123106	LIFE DORDOGNE	115 236,00	0,00
20212310604	LIFE DORDOGNE – BRAS MORT BOUTIERE	302 400,00	0,00
202123202	Etude hydromorphologique Bave – Traversée SAINT CERRE	60 000,00	35 000,00
202123504	Etude hydromorphologique Mamoul entre Frauziol/Ségaro	60 000,00	35 000,00
202123701	Accompagnement mise en défens cours Eau – Point abreuvement	270 000,00	180 000,00
202133201	Travaux de reconnexion du Tabela	60 000,00	35 000,00
2021241001	Inventaires naturalistes Habitats Faune Flore	8 000,00	5 600,00
2021241002	Etude faisabilité remise en fond Talweg Chadiot - ARGENTAT	18 000,00	10 500,00
202140108	Travaux cale accès La Treyne - PINSAC	21 468,00	0,00
202140109	Travaux réalisation station Niv Eau - CARENNAC	12 000,00	12 000,00
20430	Acquisition sondes	36 000,00	15 000,00
23513	Reméandrage Mamoul – Bonne viole PRUDHOMAT	0,00	318,00
23700	Restauration Zones Humides - Phase 1	305 054,00	227 019,04
23708	Restauration de frayères sur la Maronne	60 000,00	40 000,00
36703	Etude GEMAPI	0,00	1 966,48
40103	Entretien et suivi des ouvrages	30 000,00	0,00

705	Assistance hydraulique	36 600,20	0,00
706	Travaux topographie	39 983,80	0,00
710	Assistance naturaliste	36 000,20	0,00
45802	Mobilisation champs expansion crue plaine Mamoul	0,00	20 030,63
45805	Protection berge de Brajat - BRETENOUX	0,00	15 236,00
45807	Etude gestion atterrissements Bave	8 448,00	879,00
45812	Travaux amélioration libre écoulement Négreval – GAGNAC SUR CERE	0,00	40 415,92
45815	Reprise passe poissons Moulin de Barroi Négreval – GAGNAC SUR CERE	10 560,00	6 830,00
45818	Etude Plan d'eau d'Alvignac	0,00	1 500,00
45819	Travaux continuité écologique Bave - Vailles	0,00	30 000,00
45826	Suivi restauration continuité écologique Bave-Cère-Mamoul- Sourdoire	18 000,00	0,00
45827	Etude restauration continuité écologique Souvigne-Maronne -Escalmels- Mamoul	72 600,00	60 710,00
45830	Restauration hydromorphologique Berges Borrèze-SOULLAC	24 480,00	0,00
	TOTAL	2 895 826,01	1 889 500,07

d) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) PREVUES :

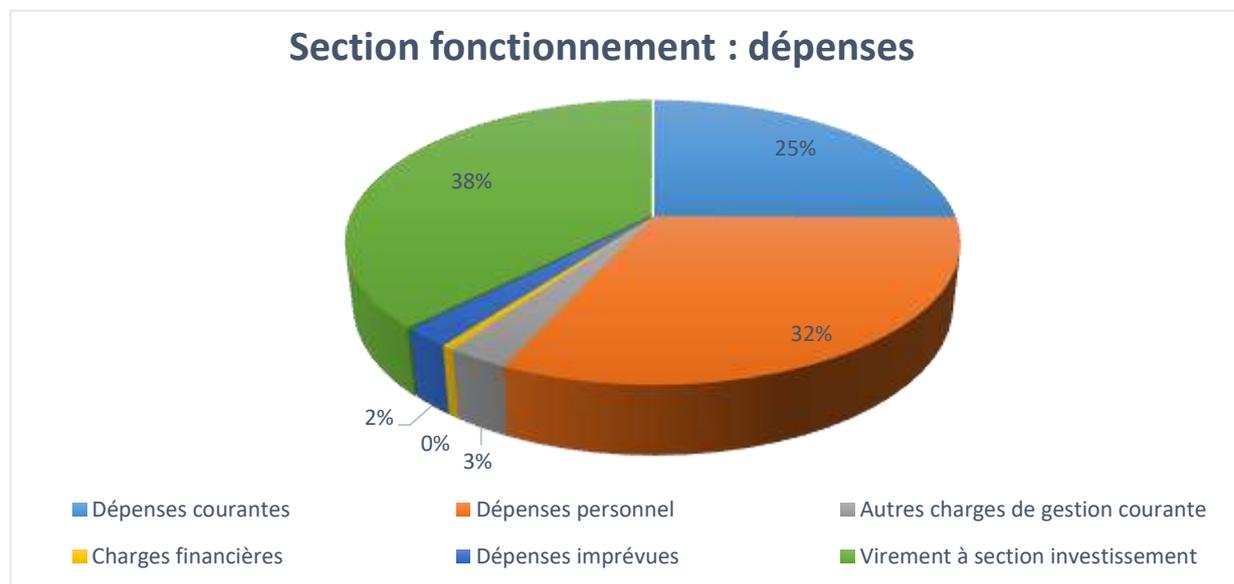
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts	51 874,00	001-Solde d'investissement reporté	579 051,59
020 – Dépenses imprévues	104 867,00	021-Virement de la section de fonctionnement	568 639,35
		10 – FCTVA	15 376,00
	156 741,00		1 1 63 066,94

IV. LA DETTE

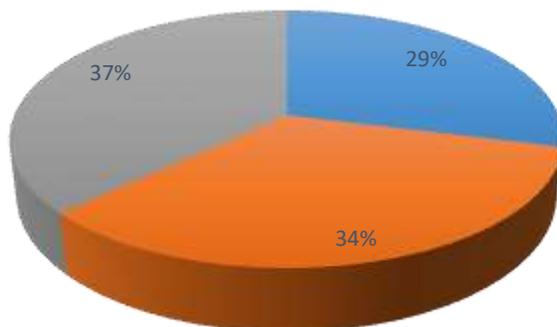
Emprunt réalisé en 2019 pour un montant de 500 000,00 € -

Emprunt signé en 2021 et sera perçu en 2022 pour un montant de 400 000,00 €

V. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

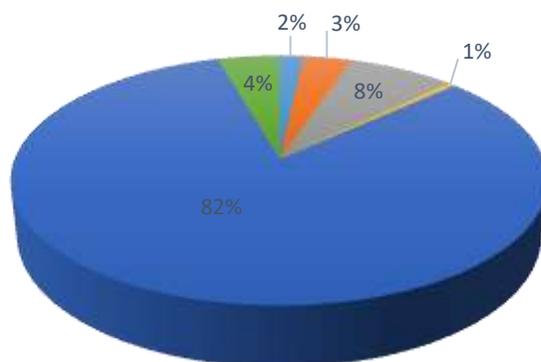


Section fonctionnement : recettes



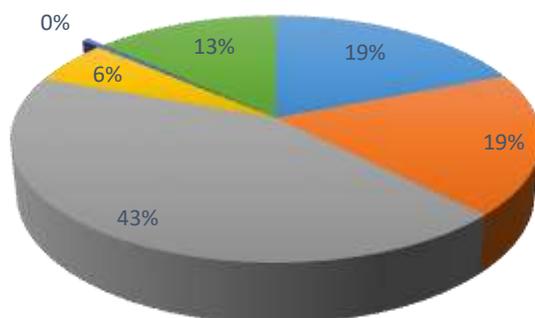
■ Subventions / Participations ■ Recettes exceptionnelles ■ Excédent brut reporté

Section investissement : dépenses



■ Emprunts ■ Dépenses imprévues ■ Etudes
■ Acquisitions ■ Travaux ■ Opérations compte de tiers

Section investissement : recettes



■ Solde reporté ■ Virement section fonctionnement
■ Subventions ■ Opérations compte de tiers
■ FCTVA ■ Emprunts

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

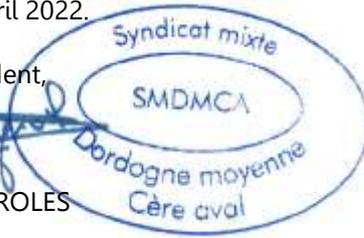


ID : 046-200092138-20220413-202204130606-DE

Fait le 13 avril 2022.

Le Président,

Francis AYROLES



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.